

LE PROCESSUS DE NÉGOCIATION D'ACCESSION DE LA SERBIE À L'UE ET LE RÔLE DE LA FRANCE DANS L'ÉLARGISSEMENT*

Résumé

Cet article aura pour sujet l'analyse du développement historique de la coopération entre la Communauté économique européenne (CEE)/Union européenne (UE) et l'ex-Yougoslavie, y compris l'analyse du rôle de la France dans ce processus. Cette perspective historique fut, d'une certaine façon, la base du renouvellement et du développement des relations entre l'UE et la Serbie en ce début de siècle, dans la perspective d'une intégration complète de la Serbie dans l'Union européenne. La première partie de cette étude traitera le rôle de la France dans la construction de la CEE, ainsi que le développement des relations extérieures pendant la période 1960-1990, en tenant compte en particulier des relations spécifiques entre la Yougoslavie de Tito et de ses successeurs avec les Communautés européennes. La deuxième partie analysera le rôle de la France dans l'évolution des relations entre l'UE et la Serbie durant la période qui s'étend de l'année 2000 à nos jours. Enfin, la troisième partie sera consacrée

* Les opinions exprimées dans cet article sont strictement personnelles.

aux relations actuelles entre l'UE et la Serbie dans le contexte des négociations d'accession de la Serbie à l'Union européenne, en tenant compte plus particulièrement du rôle de la France dans ce processus.

Mots clés: *la Serbie, la France, l'EU, l'élargissement, l'adhésion, l'intégration européenne.*

La Serbie est un pays candidat « potentiel » à l'adhésion à l'Union européenne depuis presque deux décennies. Elle a demandé officiellement son adhésion en 2009 et les négociations d'adhésion entre l'UE et la Serbie ont commencé en 2014. Il s'agit donc d'une période relativement longue pour un tel processus, alors que de l'adhésion des Pays de l'Europe centrale et orientale a pu aboutir en une décennie. Comme nous l'avons déjà abordé dans un autre texte¹, la Serbie a eu le malheur de sortir, avec d'autres pays de l'ex-Yougoslavie, d'un système communiste, non pas par la voie des réformes et de la transition, mais par la voie de la décomposition, de déchirements sociaux, de luttes interethniques et de guerres. De ce fait, elle a subi un retard de presque une décennie qui s'est ensuite même accru par rapport aux autres pays de l'Europe centrale et orientale.

La France – pays fondateur de l'Union (Communauté) européenne – a toujours eu un rôle prépondérant dans le processus d'adhésion des pays tiers à l'UE. Cependant, actuellement en 2019, c'est la France sous la présidence de Macron qui semble (avec les Pays – Bas) s'opposer le plus à un processus rapide d'intégration des pays des Balkans Occidentaux à l'Union européenne.

Dans une première partie de l'article nous allons revoir l'histoire des relations entre l'ex-Yougoslavie (y compris la Serbie) et l'Union européenne. Ensuite, nous allons présenter brièvement le rôle de la France dans différents cas d'adhésion des pays tiers à l'Union européenne. Finalement, nous allons présenter le

¹ Dusko Lopandic, « La Serbie et Monténégro sur la voie de l'intégration européenne » in : Michel Drouet et Xavier Richet (sous la direction), *Vers l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe du Sud-Est*, PUR, Rennes, 2007, pp. 199-208.

développement des négociations d'adhésion entre l'UE et la Serbie pendant ces dernières années, avec une attention particulière consacrée au rôle de la France dans ce processus.

Les étapes des relations bilatérales entre l'Union européenne et la Serbie (Yougoslavie)

La Serbie est redevenue un État indépendant en 2006.² Précédemment, elle a fait partie d'un État fédéral composite, la Yougoslavie, qui a depuis la Deuxième Guerre mondiale joué un rôle particulier dans le contexte géopolitique de l'Europe et du monde. La Yougoslavie a été un État socialiste (en fait communiste), mais elle n'a jamais fait partie du Pacte de Varsovie et de ce fait, elle avait adopté une position de pays « non-aligné » par rapport aux deux blocs, développant une politique internationale originale et d'avant-garde. De ce fait, contrairement à l'URSS et aux pays du bloc soviétique, la Yougoslavie a essayé, dès les débuts de la création de la Communauté économique européenne, d'établir des relations diplomatiques et conventionnelles avec cette organisation particulière³. Sans entrer dans le détail des relations entre la Yougoslavie et la CEE, nous allons juste signaler trois étapes importantes dans le développement de ces relations :

Etablissement des relations diplomatiques et négociation, puis conclusion des premiers accords commerciaux entre la CEE et la RSFY (à partir de 1965),

Nouvelle étape de relations et développement exemplaire, suite à la conclusion d'un accord de coopération de type « méditerranéen » (à partir de 1980),

Dégradation rapide des relations bilatérales suite à la crise politique et constitutionnelle en Yougoslavie, suivie par la décomposition de la Fédération, les guerres en Slovénie, Croatie et

² Pour la première fois dans les temps modernes la Serbie a été reconnue indépendante après le Congrès de Berlin de 1878, après avoir été un État semi-indépendant (autonome) vassal de l'Empire Ottoman depuis 1830, et suite aux „Revoltes“ Serbe contre l'Empire Ottoman (de 1804. Et de 1815).

³ Voir Dusko Lopandic, *La Communauté économique européenne et la Yougoslavie*, Paris, Yougofranc, 1985, 202 p.

Bosnie–Herzégovine et l'imposition des sanctions et autres mesures de la part de la CEE/UE (à partir de 1991).

À partir de l'année 1992 et pendant toute la dernière décennie du XXe siècle, nous ne pouvons plus parler de relations bilatérales avec l'Union européenne mais plutôt de tentatives de celle-ci d'intervenir à différents niveaux (diplomatie, médiation, sanctions, actions humanitaires, actions de la politique commune étrangères etc.) dans le but d'arrêter la dégradation de la situation dans l'espace de ex-Yougoslavie.⁴

Bien que les relations diplomatiques et officielles entre Bruxelles et Belgrade ne se soient jamais totalement rompues, il faudra attendre le changement de la situation politique à Belgrade et l'établissement d'un régime démocratique « normal » à la fin de l'année 2000 pour donner un nouveau cadre aux relations de l'UE avec la Serbie.

Une première phase des relations entre l'Union européenne et l'Union d'Etats Serbie et Monténégro (SCG) a été couverte par le « processus de stabilisation et d'association » pour les Pays des Balkans Occidentaux, proclamée par l'Union européenne en 1999 (Conseil européen de Cologne), couvrant tout l'espace de l'ex-Yougoslavie moins la Slovénie, plus l'Albanie. Il s'agit d'un « nouveau type de relation contractuelle offrant une perspective d'adhésion à l'Union européenne lorsque les critères définis à Copenhague seront remplis ». Au Conseil européen de Fiera en juin 2000 tous les Etats des Balkans Occidentaux reçoivent le statut de « candidats potentiels à l'adhésion ». Ce processus a été en particulier renforcé pendant le sommet UE-Balkans Occidentaux de Thessalonique en 2003 et comprenait des mesures commerciales (préférences autonomes), financières (l'instrument de pré-accession – IPA), ouvertures des programmes européens pour les PBO et des accords bilatéraux (les accords de stabilisation et d'association). En parallèle, l'UE soutient le processus de coopération régionale des Balkans par le biais du Pacte de Stabilité, lancé lors du sommet de Cologne (1999).

⁴ Dusko Lopandic, „The EC and the Yugoslav crisis“, *Revue Yougoslave de Droit International*, vol. 41, 1994, 311-350. Dusko Lopandic, „Les mémorandums d'entente: des instruments juridiques spécifiques de la PESC de l'UE – le cas de l'ex-Yougoslavie“, *Revue du Marche Commun et de l'UE*, No 392, novembre 1995, 557-562.

Suite au referendum d'indépendance du Monténégro de 2006, l'Union de Serbie-Monténégro a cessé d'exister, ce qui a simplifié les négociations entre la Serbie et l'Union européenne pour la conclusion d'un accord bilatéral. La Serbie a finalement conclu l'accord de stabilisation et d'association avec l'UE en 2008 (en force depuis 2013).⁵ Un pas important pour la population a été franchi par la levée de l'obligation de visas pour des séjours de 90 jours dans l'espace Schengen (2009). Dès la fin de 2009, la Serbie a déposé sa candidature pour devenir membre de l'Union européenne.

Toute une série de questions avaient ralenti la progression des relations, dont celles-ci : les difficultés de fonctionnement de l'Union Serbie-Monténégro (jusqu'en 2006), la crise politique produite par l'assassinat du Premier ministre réformiste Zoran Djindjic (en 2003), la question de la coopération de la Serbie avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de la Haye (TPIY), puis la question du statut et de la déclaration d'indépendance du Kosovo. De ce fait, la Serbie n'a pas été en mesure de s'approcher de l'UE de la même manière que la Croatie, qui a rejoint l'UE en 2013 comme le seul pays des Balkans Occidentaux qui a réussi à devenir membre de l'UE pendant la décennie 2010-2020. Par contre, la Serbie est devenue officiellement candidate pour l'adhésion en 2012 et a ouvert des négociations officielles au début de 2014.⁶

La France et les élargissements successifs de l'Union européenne

Dans cette partie, nous allons rappeler le rôle joué par la France au cours des élargissements successifs de l'Union européenne.⁷

⁵ V. Slobodan Samardžić (priredio), *Srbija u procesu pridruživanja Evropskoj uniji*, Službeni glasnik, Beograd, 2009, 289 str. V. posebno T. Mišćević, „Pregovori Srbije i EU za zaključenje sporazuma o stabilizaciji i pridruživanju“, in Slobodan Samardžić, *ibid.*, str. 147-167.

⁶ Daniela Heimerl, „La Serbie, le Montenegro et l'Union européenne de l'isolement à l'adhésion?“, *LA Revue d'Etudes Comparatives Est-Oest*, vol. 35, 2004, No 1-2, 157-182.

⁷ En outre, voire Frank Emert, Sinisa Petrovic, „The Past, Present and Future of EU Enlargement“, *Fordham International Law Journal*, 37, 5, 2014, pp. 1350-1417.

Le premier élargissement de la Communauté européenne avait concerné la Grande Bretagne et trois pays liés à la GB dans l'AELE. Ces quatre pays avaient déposé leur candidature d'adhésion en 1961. Cependant, le président français Charles de Gaulle, qui considérait la Grande Bretagne comme le cheval de Troie des Etats-Unis en Europe, avait repoussé par deux fois cette adhésion (en 1963 et en 1967). Ce n'est qu'en 1969, après le changement de président français, que les négociations se sont poursuivies et que la Grande Bretagne, l'Irlande et le Danemark ont finalement rejoint le CEE en 1973.

En 1974 la Grèce, libérée du régime de dictature militaire, a demandé l'adhésion à la CE. Malgré un avis réservé de la Commission de la CE sur l'adhésion rapide de la Grèce, le Conseil des ministres a est passé outre cette réserve, notamment sous l'impulsion de la France. La raison en était une relation privilégiée entre le président français Giscard d'Estaing et le président grec Karamanlis.

La France a aussi joué un rôle prépondérant – mais dans le sens opposé quant à l'élargissement de la CEE aux Douze, avec l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, qui ont déposé leurs candidatures en 1977. Craignant la concurrence pour les produits agricoles méditerranéens, la France (avec l'Italie) a considérablement retardé les négociations d'adhésion qui n'ont finalement eu lieu qu'en 1986.

Alors que le quatrième élargissement de l'UE (1995) aux trois pays de l'AELE (Autriche, Suède, Finlande) n'a pas produit de contentieux interne notable, il n'en a pas été de même quant au grand élargissement aux pays de l'Europe centrale et orientale de 2004. En effet, la perspective d'un élargissement à 15 États avait déjà provoqué un débat sur le changement du processus de décision et sur la composition des institutions de l'UE, qui s'envenimait à mesure que le nombre de membres allait croissant. Le dilemme « l'approfondissement versus l'élargissement » a été définitivement posé depuis la décision du sommet de Copenhague de 1993 d'intégrer sous certaines conditions les Pays de l'Europe centrale et orientale à l'UE⁸. Il faut souligner que la France a en général tou-

⁸ Dans ce sens v. Maja Kovačević, „EU između politike proširenja i tendencija produblivanja evropske integracije“, in Slobodan Samardžić (prir), *Srbija u procesu pridruživanja Evropskoj uniji*, op. cit, pp. 15-43.

jours insisté sur la question de l'« approfondissement » comme étant la condition nécessaire pour l'élargissement, ce qui a été notamment le but principal des amendements des Traités sur l'UE à Amsterdam en 1997 et (surtout) à Nice en 2000.⁹

Comme soulignait L. Macek, « *si les élargissement méditerranéens des années 1980 ont pu en partie réconcilier la France avec ce processus, celui de 2004 a révélé de vieilles craintes, face à l'entrée des pays perçus comme une sorte d'arrière-cour allemande* ». ¹⁰

Par ailleurs, la France a soutenu un peu plus particulièrement et politiquement certains pays qu'elle considérait proches et susceptibles de faire pencher la balance à l'intérieure de l'UE vers les intérêts français, qui telle la Roumanie de culture latine, ou bien la Pologne pour des raisons de géopolitique (contreponds face à la puissance allemande).

Toutefois, il faut souligner que depuis le « big bang » de 2004 et suite au référendum national de 2005 qui avait bloqué l'adoption du traité constitutionnel, la France officielle (et son opinion publique) se situe régulièrement du côté des États membres réservés sur de futurs élargissements, en arguant du besoin de pause afin de « digérer » proprement les nouveaux membres dans le cadre institutionnel, économique et social de l'Union. En général, la France fait partie des pays où prospère une « fatigue d'élargissement ». ¹¹

Le processus d'élargissement de l'Union européenne, la perspective d'adhésion de la Serbie à l'UE et la position de la France

Suite au « big bang » de l'élargissement de 2004 (plus de 2007), le Conseil européen a adopté une série de conclusions sur

⁹ V. Constantinesco, Y. Gautier, D. Simon (sous la dir), *Le Traite de Nice. Premières Analyses*, PUS, Strasbourg, 2001, 266 p; Jaques Zigler, *Les nouveaux traités européens: Lisbonne et apres*, Montchresien, Paris, 2008, p. 159.

¹⁰ Lukas Macek, *L'élargissement, met-il en péril le projet européen?* Paris, La Documentation française, 2011, p. 50.

¹¹ V. Lukas Macek, *L'élargissement, met-il en péril le projet européen?* Op.cit., 159 p; Rosa Balfour and Corina Stratulat, *EU Memeber States and enlargement towards the Balkans*, EPC, Brussels, EPC Issue Paper, No. 79, July 2015, p. 237.

la stratégie d'élargissement en 2006 qui ont servi de base pour le «consensus renouvelé» sur la suite de ce processus pendant cette décennie. En bref, la procédure de négociation est, avec le temps, devenue de plus en plus détaillée et plus complexe, avec de nouvelles étapes menant vers la conclusion définitive de négociations. Les dirigeants de l'UE ont convenu de poursuivre une stratégie basée sur:

- la consolidation des engagements de l'UE concernant les négociations d'adhésion,
- des conditions équitables et rigoureuses à tous les stades des négociations avec les pays candidats,
- une transparence accrue et une meilleure communication afin de gagner un soutien large et durable de l'opinion publique,
- la capacité de l'UE à intégrer de nouveaux membres.

En 2006, les négociations d'adhésion ont commencé avec la Croatie et la Turquie, en tenant compte de nouvelles procédures de négociation qui, en outre, comprenaient les éléments suivants:

- la division de *l'acquis communautaire* en un nombre de chapitres (35 chapitres) qui sont ouverts successivement au cours des négociations, puis clos vers la fin des négociations, division du processus de négociation en étapes de plus en plus détaillées. Par exemple « l'ouverture de négociations » a été ces dernières années divisée en trois étapes : la décision (du Conseil européen) sur le « statut de candidat officiel pour l'adhésion », « la décision d'ouvrir des négociations » et l'organisation de la Conférence inter-gouvernementale d'accession.
- le processus approfondi de « *screening* » (l'examen analytique) de la législation du pays candidat par rapport à l'état de l'acquis communautaire. Ce screening, réalisé conjointement par la Commission européenne et chacun des pays candidats, permet à ces derniers de se familiariser avec le droit de l'UE ainsi que de démontrer leur capacité à mettre en œuvre *l'acquis communautaire*,

- procédure de « benchmarks »¹² (critères d'ouverture ou de clôture pour des chapitres particuliers, notamment les chapitres 23 et 24).¹³

La Croatie a réussi à conclure des négociations et à adhérer à l'UE en 2013, alors que les négociations de l'UE avec la Turquie sont allées extrêmement lentement pour être bloquées pendant certains périodes, la dernière fois en 2017.

Dans son discours d'investiture au Parlement européen en 2014, le président de la Commission J. C. Juncker avait déclaré qu'aucune adhésion n'aurait lieu durant son mandat, ce qui a uniquement reflété l'état de l'opinion générale dans l'UE. Outre l'affaiblissement de l'Union, la crise et la vague populiste, les raisons en sont multiples, dont le manque de réformes adéquates dans les États des Balkans Occidentaux, une transition et un développement ralentis etc. Cependant, le ralentissement de l'intégration dans l'UE des Balkans Occidentaux crée un cercle vicieux : le manque réel de perspective européenne de ces pays influence négativement le développement et notamment les investissements étrangers dans la région, de même qu'il risque de porter atteinte à la stabilité de la région, dont la fragilité économique, sociale et politique est un fait entendu. Pour cette raison, la Commission européenne de Juncker a proposé en 2018 une nouvelle stratégie d'élargissement, dans la perspective des réformes de l'UE jusqu'en 2025. Dans sa communication de février 2018, intitulée « *Une perspective d'élargissement crédible, ainsi qu'un engagement de l'Union européenne renforcé pour les Balkans occidentaux* »¹⁴, la Commission européenne a déclaré que « cette perspective, ferme et fondée sur le mérite, de l'adhésion des Balkans occidentaux à l'UE est dans l'intérêt même de l'Union, tant sur le plan politique que *sécuritaire*

¹² “The purpose of benchmarks is to evaluate whether the negotiating country is sufficiently prepared-”willing and able” – to apply the *acquis* completely, correctly, and effectively and become a Member State of the EU.”, Frank Emert, Sinisa Petrovic, „The Past, Present and Future of EU Enlargement“, op.cit, p. 1405.

¹³ Chapitre 23 – Appareil judiciaire et droits fondamentaux. Chapitre 24 – Justice, liberté et sécurité.

¹⁴ Commission européenne, *Communication*, Strasbourg le 6.2.2018, COM (2018) 65 final.

et économique. Il s'agit pour elle d'un investissement géostratégique dans une Europe stable, solide et unie, fondée sur des valeurs communes. » Dans ce cadre, la Commission européenne a déclaré que le Monténégro et la Serbie, moyennant une forte volonté politique, la mise en place de réformes réelles et résolues et le règlement de différends avec leurs voisins, pourraient être prêts à adhérer à l'horizon 2025.¹⁵

Au sommet UE-Balkans Occidentaux de Sofia, les États membres n'ont pas entièrement suivi les recommandations de la Commission européenne. Dans la déclaration de Sofia, il est dit que « l'UE réaffirme son soutien sans équivoque à la perspective européenne des Balkans occidentaux »¹⁶ sans mention du mot « élargissement » et encore moins de dates prévisionnelles pour l'adhésion. La France a été parmi les États membres qui ont montré le plus de réticence vis-à-vis d'une approche plus ambitieuse pour l'élargissement de l'UE.¹⁷

Le président français Macron a notamment réitéré sa position stipulant qu'il ne peut y avoir d'élargissement de l'UE qu'après des réformes approfondies de l'Union européenne.¹⁸

Quant aux perspectives d'adhésion des autres pays des Balkans Occidentaux¹⁹, il est intéressant de noter que la Macédoine du Nord

¹⁵ Commission européenne, *op.cit.*, pp. 2.

¹⁶ https://www.consilium.europa.eu/media/34778/sofia-declaration_fr.pdf. Vu le 13.8.2019.

¹⁷ Sur la question des relations UE – Balkans Occidentaux, v. Pierre Mirel, « Les Balkans Occidentaux : entre stabilisation et intégration à l'UE, Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, no. 459, 22.1.2018, Policy Paper, 14 p.

¹⁸ Macron : « Je pense que ce processus ne peut et ne doit aboutir, en termes d'accession à l'Union européenne pour les uns ou élargissement pour les autres que si l'Union européenne se réforme au préalable. L'Union européenne à 28 aujourd'hui, 27 demain, dans ses règles de fonctionnement actuelles, on le voit bien, ne sait plus prendre de décisions suffisamment stratégiques et fortes hors sous la pression des événements. Si nous voulons avoir une Union européenne plus forte et plus unie, il nous faut aussi moderniser l'Union européenne et la zone euro, et pour moi c'est un préalable à toute adhésion supplémentaire. » Conférence de Presse de Sofia, 18 mai 2019. Voir aussi Loïc Tregoures, « L'élargissement de l'UE aux Balkans : un pas en avant, deux pas en arrière ? », Fondation Jean Jores, <https://jean-jaures.org/nos-productions/l-elandissement-de-l-ue-aux-balkans-un-pas-en-avant-deux-pas-en-arriere>, Vu le 12.9.2019.

¹⁹ Sur la question d'adhésion des BO en général, v. Richard Grievson, Julia Grubler and Mario Holzner, « Western Balkans EU Accession, Is the 2025

a déposé sa candidature d'adhésion en 2004 et que la Commission européenne a recommandé de commencer les négociations en 2009. La Commission a renouvelé cette recommandation chaque année depuis, mais la question du nom du pays a empêché le consensus au sein du Conseil européen. Depuis la résolution de la question du nom du pays, les perspectives d'adhésion de la Macédoine du Nord sont devenues plus réalistes. Toutefois, c'est notamment la France qui a, en 2018, au sein du Conseil européen repoussé la décision d'ouverture de négociations pour l'année suivante.

Le Monténégro a demandé à adhérer en 2008 et les négociations officielles ont commencé en 2012. Jusqu'en 2019, le Monténégro a ouvert 32 chapitres, mais n'en a clôt que 3 sur 35. L'Albanie a déposé sa candidature d'adhésion en 2009 mais n'a pas encore commencé les négociations. La Bosnie Herzégovine a déposé sa candidature en 2016.

La Serbie a déposé sa candidature d'adhésion en 2009. Elle est devenue candidate officielle en 2012, alors que les négociations n'ont commencé qu'en 2014 (la première conférence inter-gouvernementale s'est tenue en janvier 2014). Du point de vue de l'UE, les négociations d'adhésion sont basées sur le « cadre de négociation » qui ne diffère pas trop des autres pays candidats – sauf pour le chapitre particulier 35 – qui contient aussi la référence sur le dialogue entre Belgrade et Pristina. La Serbie a ouvert jusqu'en septembre 2019 au total 17 chapitres de négociation. Elle n'a clôturé que deux chapitres – ceux qui sont relativement les plus « faciles » (ch. 25 – science et recherche, ch. 26 – éducation et culture).²⁰

À part la question très complexe du dialogue Belgrade-Pristina, on peut conclure que les négociations d'adhésion entre l'UE et la Serbie progressent très lentement, avec une tendance au ralentissement encore plus prononcée. À la « fatigue d'élargissement » dans les pays de l'UE s'ajoute la « fatigue des réformes » dans

Target Date Realistic?“, WIIW, *Policy Notes and Reports*, 22, May 2018, 19 p. Matteo Bonomi, „The WE and the EU Moving? In the right direction?“ *CIFE Policy Paper* No 77, October 22, 2018, p. 11.

²⁰ Voir European Commission, *2019 Communication on EU Enlargement Policy, Serbia 2019 Report*, COM 2019 260 final, Brussels, 29.5.2019. SWD 2019 219 final, p. 109.

les pays candidats des Balkans Occidentaux, y compris la Serbie. Cinq ans après l'ouverture formelle des négociations d'adhésion, il n'y a que la moitié des chapitres qui sont ouverts et très peu qui soient clos. À part le cas de la Turquie, les négociations d'élargissement avec le Monténégro et la Serbie vont atteindre une durée historique dont la perspective finale en ce moment n'est pas en vue.

Conclusion

Le renforcement des relations bilatérales entre la France et la Serbie comme nouvelle donne dans la perspective de l'adhésion de la Serbie à l'UE

Nous avons vu qu'historiquement la France a toujours joué un rôle important dans la politique d'élargissement de l'Union européenne.

L'arrivée au pouvoir du président Macron, malgré les impressions contradictoires concernant son opposition en 2018-2019 à un processus plus rapide d'adhésion de la Serbie et des Balkans Occidentaux à l'UE, pourrait à plus long terme faciliter l'adhésion de la Serbie à l'UE.

En premier lieu, l'UE a besoin de succès dans ses politiques, et en particulier dans sa politique d'élargissement. Sa politique concernant les Balkans Occidentaux, comprenant l'adhésion comme but ultime, peut toujours avoir une influence cruciale dans le processus de transition, de stabilisation, de modernisation et d'intégration de la région dans son environnement politique européen naturel.

Les négociations et l'intégration de la Serbie dans l'UE ne sont aucunement incompatibles ou préjudiciables au processus de réformes de l'UE, notamment en tenant compte des périodes de transition (après l'adhésion), ainsi que du fait que la Serbie, pays économiquement faible et petit, ne ferait sans doute pas partie dans l'immédiat du cercle intérieur de l'UE (la zone euro, l'espace Schengen etc.).

Finalement, la France a intérêt à voir s'intégrer dans l'UE des pays avec qui elle a des liens d'amitié et de proximité traditionnels et des relations dites « stratégiques », tels que la Serbie.

La récente visite du président français Macron à Belgrade marque une nouvelle étape de ces relations.²¹

De son côté, il est dans l'intérêt de la Serbie de « rééquilibrer » ses relations actuelles, trop centrées sur certains grands États de l'Union (notamment l'Allemagne) ou dirigées vers des partenaires externes à l'UE (telles la Russie, la Chine etc.)

Bibliographie

Commission européenne, *Communication*, Strasbourg le 6.2.2018, COM (2018) 65 final

Heimerl, Daniela “La Serbie, le Montenegro et l'Union européenne- de l'isolement à l'adhésion?”, *La Revue d'Etudes Comparatives Est-Oest*, vol. 35, 2004, No 1-2.

Lopandic, Dusko «La Serbie et Monténégro sur la voie de l'intégration européenne», Michel Drouet et Xavier Richet (sous la direction), *Vers l'élargissement de l'Union européenne à l'Europe du Sud-Est*, PUR, Rennes, 2007.

Lopandic, Dusko *La Communauté économique européenne et la Yougoslavie*, Paris, Yougofranc, 1985.

Lopandic, Dusko “The EC and the Yugoslav crisis”, *Revue Yougoslave de Droit International*, vol. 41, 1994.

Lopandic, Dusko «Les mémorandums d'entente: des instruments juridiques spécifiques de la PESC de l'UE – le cas de l'ex-Yougoslavie», *Revue du Marche Commun et de l'UE*, No 392, novembre 1995.

European Commission, *2019 Communication on EU Enlargement Policy, Serbia 2019 Report*, COM 2019 260 final, Brussels, 29.5.2019. SWD 2019 219 final.

Frank Emert, Sinisa Petrovic, „The Past, Present and Future of EU Enlargement“, *Fordham International Law Journal*, 37, 5, 2014.

²¹ Voir „Emanuel Macron en visite en Serbie pour renouer des liens distendus“, <https://www.france24.com/fr/20190715-serbie-france-emmanuel-macron-visite-renouer-liens-distendus>. Vu le 23.9.2019.

Zigler, Jaques *Les nouveaux traités européens: Lisbonne et après*, Montchresien, Paris, 2008.

Tregoures, Loic «L'élargissement de l'UE aux Balkans : un pas en avant, deux pas en arrière?», Fondation Jean Jores, <https://jean-jaures.org/nos-productions/l-elargissement-del-ue-aux-balkans-un-pas-en-avant-deux-pas-en-arriere>, Vu le 12.9.2019.

Macek, Lukas *L'élargissement, met-il en péril le projet européen?* Paris, La Documentation française, 2011.

Kovačević, Maja “EU između politike proširenja i tendencija produbljivanja evropske integracije”, Slobodan Samardžić, *Srbija u procesu pridruživanja Evropskoj uniji*, Službeni glasnik, Beograd, 2009.

Bonomi, Matteo “The WE and the EU Moving? In the right direction?” *CIFE Policy Paper* No 77, October 22, 2018.

Drouet, Michel, Richet, Xavier (sous la direction), *Vers l'élargissement de l'Union européenne a l'Europe du Sud-Est*, PUR, Rennes, 2007.

Mirel, Pierre «Les Balkans Occidentaux : entre stabilisation et intégration à l'UE, Fondation Robert Schuman, *Questions d'Europe*, no. 459, 22.1.2018, Policy Paper.

Grievson, Richard, Grubler, Julia, Holzner, Mario “Western Balkans EU Accession, Is the 2025 Target Date Realistic?”, WIIW, *Policy Notes and Reports*, 22, May 2018.

Balfour, Rosa, Stratulat, Corin, *EU Member States and enlargement towards the Balkans*, EPC, Brussels, EPC Issue Paper, No. 79, July 2015.

Slobodan Samardžić, *Srbija u procesu pridruživanja Evropskoj uniji*, Službeni glasnik, Beograd, 2009.

Miščević, Tanja “Pregovori Srbije i EU za zaključenje sporazuma o stabilizaciji i pridruživanju”, Slobodan Samardžić, *Srbija u procesu pridruživanja Evropskoj uniji*, Službeni glasnik, Beograd, 2009.

Constantinesco, V. Gautier, Y. Simon D. (sous la dir), *Le Traité de Nice. Premières Analyses*, PUS, Strasbourg, 2001.

Summary

THE PROCESS OF NEGOTIATIONS FOR ACCESSION OF SERBIA TO THE EU AND THE ROLE OF FRANCE IN THE ENLARGEMENT

In the first part of the article we review the history of relations between the former Yugoslavia or Serbia and the European Union. Next, we briefly present the role of France in various cases of accession of third countries to the European Union. Finally, we present the development of the accession negotiations between the EU and Serbia for the past few years with particular attention devoted to the role of France in this process. Historically, France has always played an important role in the enlargement policy of the European Union. The coming to power of President Macron, despite the contradictory impressions regarding his opposition in 2018–2019 to a faster process of accession of Serbia and the Western Balkans to the EU, may in the longer term facilitate the accession of Serbia to the EU. France has an interest in seeing countries with which it has traditional ties of friendship and proximity and so-called “strategic” relations, such as Serbia, integrated into the EU. On the other hand, It is in Serbia’s interest to “rebalance” its current relations which are too focused only on certain large states of the Union (notably Germany) or dispersed to partners external to the EU.

Key words: Serbia, France, EU, enlargement, membership, European integration.

САЖЕТАК

**ПРОЦЕС ПРЕГОВОРА ЗА ПРИСТУПАЊЕ СРБИЈЕ
ЕУ И УЛОГА ФРАНЦУСКЕ У ПРОШИРЕЊУ**

У првом делу чланка осврћемо се на историју односа између бивше Југославије или Србије и Европске уније. Затим укратко представљамо улогу Француске у различитим случајевима приступања трећих земаља Европској унији. На крају, представљамо развој приступних преговора између ЕУ и Србије у последњих неколико година са посебном пажњом посвећеном улози Француске у овом процесу. Историјски гледано, Француска је увек играла важну улогу у политици проширења Европске уније. Долазак на власт председника Макрона, упркос контрадикторним утисцима о његовом противљењу у 2018-2019 бржем процесу придруживања Србије и Западног Балкана ЕУ, може дугорочно да олакша приступање Србије ЕУ. Француска има интерес да земље са којима има традиционалне пријатељске и близине и такозване „стратешке” односе, попут Србије, интегрише у ЕУ. С друге стране, у интересу Србије је да „ребалансира” тренутне односе који су превише фокусирани само на одређене велике државе Уније (посебно Немачку) или су дисперзовани на партнере ван ЕУ.

Кључне речи: Србија, Француска, ЕУ, проширење, чланство, европске интеграције.
